



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2022

Ordre du jour :

- Repas de fin d'année des anciens
- Personnel communal : contrat
- Logements locatifs : changement des huisseries
- Participation financière des familles à la cantine pour les enfants apportant leur panier-repas
- Questions diverses

Le Conseil Municipal s'est réuni le 12 octobre 2022 à 18 heures sous la présidence de Monsieur DESCOURAUX Marc, Maire.

Etaient présents : Messieurs DESCOURAUX, PINIER, Madame BLAIN, Messieurs PRIME, ROBIN, GAYRAUD, Mesdames BUCHARD, LANCEREAU, LONGEAU et LARIGAUDERIE

Absents excusés : Monsieur PASCAUD a donné pouvoir à Madame BLAIN, Madame PETIOT a donné pouvoir à Monsieur DESCOURAUX, Monsieur ROUX a donné pouvoir à Monsieur GAYRAUD et Monsieur MOREAU

Madame BUCHARD est désignée secrétaire de séance.

N'ayant aucune remarque sur le procès-verbal de la séance du 07/09/2022, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

REPAS DE FIN D'ANNÉE DES ANCIENS

Rapporteur Madame Blain

Monsieur Assimon a accepté de réaliser le déjeuner pour les personnes de 70 ans et plus inscrites sur la liste électorale.

Le repas sera entre 28 et 29 € (hors dessert – pain et amuse-bouche), les plats restent à définir. Le dessert sera un café gourmand dont Madame Buchard est chargée de définir les entremets.

Pour l'animation, la chanteuse Sundry a été retenue et il est décidé de contacter Alain Jouhanneau.

Il sera demandé aux conjoints non bénéficiaires une participation de 32 € pour le repas.

Pour les personnes n'assistant pas au repas, un colis leur sera apporté le samedi 17 décembre.

Ce colis sera composé d'un pot de miel (plusieurs fournisseurs ont été contactés), d'un plat (pris à la boutique de la Cognette ou aux délices d'Elo Ange à Arpheuilles), d'une bouteille de vin (pris chez M. Chochon) et de sucreries de la boulangerie.

Quant au contenant, il s'agira d'un tote bag acheté auprès de BLANCEMBALLAGES estampillé du logo de la commune et de « collectivité Hôte – Paris 2024 » si autorisé par la commission des JO.

Monsieur Roux se charge du miel, du vin et du plat, Madame Blain de la boulangerie.

PERSONNEL COMMUNAL : CONTRAT

Le contrat de Monsieur Fréchet se termine le 31/01/2023. Il lui a été demandé s'il souhaitait continuer à travailler puisqu'il peut prétendre à la retraite.

L'agent donnera sa réponse à la fin du mois d'octobre.

DÉLIBÉRATION 2022-07-01 – HUISSERIES LOGEMENTS LOCATIFS

Le logement au-dessus de l'ancienne poste est communal. L'actuelle locataire a alarmé la commune sur des infiltrations qui sont apparues depuis quelques temps.

En effet, les huisseries n'ont pas été changées depuis les travaux de création de la poste. Il est nécessaire de réaliser des travaux de remplacement des menuiseries.

L'entreprise « Menuiserie de la Forge » a effectué un devis pour le remplacement des fenêtres en PVC pour un montant de 2.757,95 € TTC.

Décision : acceptation des travaux et du devis.

Pour le règlement à intervenir, il est nécessaire de prévoir une décision modificative comme suit :

- Compte 615221 : entretien des bâtiments : + 2.800 €
- Compte 615231 : entretien de la voirie : - 2.800 €

DÉLIBÉRATION 2022-07-03 – CANTINE : PARTICIPATION POUR LES ENFANTS APPORTANT UN PANIER-REPAS

Lors de l'acceptation du règlement de la cantine par délibération n°2016-06-03 en date du 29/06/2016, il a été autorisé que les enfants puissent apporter un panier-repas pour des raisons allergiques et/ou personnelles.

Actuellement, il est demandé aux familles une participation de 0,50 € par repas pour la surveillance et la distribution du pain.

Les élus décident compte-tenu de l'inflation de revoir cette participation et de demander 1 € par repas à compter du 01/01/2023.

Accord du conseil à l'unanimité.

CRÈCHE - INFO

Monsieur le Maire rappelle qu'un couple de la région a été rencontré pour un projet de crèche sur la commune.

Ce projet est en attente pour le moment car ces personnes ont également sollicitées la commune de Déols.

DÉLIBÉRATION 2022-07-02 – INFORMATISATION MAIRIE

Rapporteur : Monsieur Pinier

Les ordinateurs du service administratif ont été changés en 2015.

Au vu de l'évolution des logiciels, il serait utile de prévoir leur remplacement.

L'entreprise CERIG, fournisseur des logiciels métier, a fait un devis pour 3.967,20 €.

Accord du conseil pour signer le devis.

Cette dépense se fera en début 2023 avant le vote du budget, il convient de prévoir les crédits nécessaires pour les faire figurer dans les restes à réaliser au 31/12/2022.

Décision modificative décidée :

- Article 2152 – 76 : travaux de voirie : - 4.500 €
- Article 2183 – 77 : informatisation mairie : + 4.500 €

CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Par décret du 29/07/2022, il a été demandé au maire de désigner parmi les adjoints ou les conseillers municipaux un correspondant incendie et secours.

L'élu désigné aura des missions d'information et de sensibilisation auprès des habitants et du conseil municipal.

Il pourra :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune

Monsieur Prime est désigné correspondant incendie et secours.

QUESTIONS DIVERSES ET INFOS

- Eclairage public : pour des raisons d'économie d'énergie, il est discuté de l'éventualité de re-modifier les plages horaires de l'éclairage public, à savoir éteindre le soir à 22 H.30 et allumer le matin à 6 H.30.

Pour information, Monsieur Prime rappelle que chaque modification fait intervenir une entreprise spécialisée pour ~ 2.000 €. Le gain que pourra enregistrer la collectivité par ce changement ne sera pas équivalent au coût de l'intervention. Il propose plutôt de continuer à remplacer les ampoules des candélabres qui ne sont toujours pas en LED. Il se charge toutefois de quantifier l'économie qui serait réalisée avec le changement horaire.

Quant aux décorations de Noël, seuls seront mis les motifs en LED autour de la mairie de l'église et vers l'école.

- Chauffage au gymnase : il est décidé de ne plus chauffer l'aire de jeu lors des entraînements ; seule la partie spectateurs le sera lors des matches.

Dans les vestiaires, les radiateurs type « grille-pain » vont probablement être changés.

- Cimetière : dans l'espace cinéraire sur les six cavurnes installées, il n'en reste plus que deux non concédées.

Il est décidé de prévoir pour le prochain budget le coût de l'agrandissement de cet espace.

- Cantine : actuellement, comme le prévoit les textes, des échantillons de chaque plat proposé sont gardés en « échantillon témoin »

Toutefois il paraît nécessaire de réaliser des analyses bactériologiques via un laboratoire certifié. Il est décidé qu'une fois par trimestre des analyses seront faites sur les préparations culinaires et les surfaces.

- Projet :

Un porteur de projet s'est manifesté pour l'installation de deux bâtiments de logistiques de 11 hectares sur Ozan. Il s'agit de l'entreprise ZALANDO (vêtements / chaussures). Les discussions sont bien avancées avec Châteauroux Métropole. Un versement d'un acompte pour réserver les terrains sont à intervenir prochainement.

Toujours sur la ZAC, il y a un projet pour une entreprise de Granulés.

Rapporteur : Monsieur Prime

Un projet de panneaux photovoltaïques sur la commune de Mâron concerne la collectivité. En effet, pour le raccordement à la « centrale » il est nécessaire de passer par Etretchet via les Godiers / Renier puis Ozan.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a été invité à une réunion le 29/09 pour ce dossier et qu'il a refusé le passage par la commune.

- Maison de santé : les diagnostics amiante / plomb (avant dépôt des dossiers d'appel d'offres) ont été réalisés ce jour. Le devis signé de 1.200 € TTC prévoyait 15 prélèvements maximum, or compte-tenu des matériaux présents l'entreprise en a réalisé 55. La facture sera finalement de 4.170 € TTC.

- Chantier participatif : le samedi 5 octobre la mare des Godiers a été nettoyée, il s'agit d'une action menée par Indre Nature ; plusieurs habitants y ont participé.

La mare a un réel intérêt écologique pour la faune et la flore puisque plusieurs espèces rares ont été identifiées.

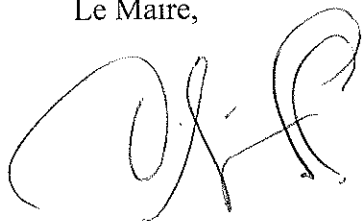
L'association suggère que le grillage présent autour soit retiré pour permettre le passage de la faune.

Le conseil décide de demander aux habitants des Godiers leur avis.

La séance est levée à 19 H.15

Prochaine réunion fixée le jeudi 24 novembre à 20 H.

Le Maire,



La secrétaire,

